

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
D'Auvergne-Rhône-Alpes**

16 B rue Aimé Rudel BP 45 63370 LEMPDES <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr>

Service régional de la Formation et du Développement
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes – Service SRFD
Site de Lyon
165 Rue Garibaldi - BP 3202 - 69401 LYON cedex 03

Patricia DESMAZEAU
04 73 42 27 77 / 06 01 13 67 88
patricia.desmazeau-beignet@educagri.fr

**Commissions d'attribution des aides DGER à la mobilité internationale individuelle
des lycéens**

Procès verbal de réunion du 14 novembre 2018

Objet : deuxième commission d'attribution des aides à la mobilité (commission restreinte organisée dans le cadre d'EduCoop)

Date : 14 novembre 2018

Présents : P DESMAZEAU (chargée de coopération internationale DRAAF SRFD), N VIGNE (chargée des aides à la mobilité internationale DRAAF SRFD), C MIOLAN (animateur EduCoop), T De KIMPE (animateur EduCoop), C MESTRE (animatrice EduCoop)

Procès verbal rédigé par P DESMAZEAU

1/ Bilan de la 1ere délégation de crédits

Somme affectée par la DGER pour 2018 (pour rappel) : 54 635 €

Suite à première réunion de la Commission du 24 mai 2018, la somme de 34 936 € été affectée aux demandeurs, correspondant à 70 % des sommes dues sur la base d'un calcul individuel par jeune.

2/ Calculs des crédits restants à affecter

Tableau 1 : calcul du solde à affecter

Somme totale attribuée par la DGER	54 635,00	
Montant délégué lors de la première commission	34 936,00	
Participation à l'animation régionale	6 752,00	aide aux actions d'animations régionales
Montant reste dû à la deuxième commission	10 793,00	30 % restants de juin 2018
Trop perçu sur les établissements	230,00	
Somme totale des mobilités non réalisées	4 730,00	17 mobilités non réalisées
Solde potentiel à répartir	6 654,00	

Trop perçu aux établissements pour les mobilités non réalisées en 2018 = 230 € ; le trop perçu est en principe déduit des 30 % complémentaires prévus sur la somme des aides dues aux établissements. Cependant pour 1 établissement le montant des mobilités non réalisées est supérieur au solde de 30 % restant dû. Ce solde, techniquement non récupérable sur cette délégation 2018, sera laissé à l'établissement concerné comme avance pour 2019.

3/ Affectation du solde 2018

9 cas particuliers sont étudiés en séance : 4 cas de dossiers parvenus hors délai sans justificatifs n'ont pas été pris en compte. Pour les 5 autres cas, la commission a statué et octroyé des aides individualisées sur la base des montants affectés en mai 2018.

Le solde restant est réparti en complément d'aide pour les jeunes ayant effectué les mobilités sur les destinations les plus lointaines sous réserve des justificatifs fournis. 30 jeunes sont concernés soit un complément d'aide de 200 € par lycéen ou étudiant.

Tableau 2: Répartition du solde lors de la commission du 14 novembre 2018

Nombre de dossiers recevables (mobilités lointaines)	30
Montant individuel des bourses complémentaires	200
Solde 2018 de l'opération	650

soit un taux de réalisation de l'opération de 98,8 %.

4/ Information des établissements.

Les notifications par établissement seront effectuées d'ici fin novembre 2018 avec un décompte précisant les montants individuels versés aux jeunes (solde de 30 %, compléments éventuels).

5/ Bilan de la campagne 2018 :

Tableau 3 : Bilan final des aides à la mobilité des lycéens et étudiants en Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2018 (suite aux deux commissions d'attribution des 24 mai et 14 novembre 2018)

	2018	2017	2016
Somme totale allouée par la DGER	54 635 €	45 500 €	37 500 €
Nombre total de demandes	222	265	209
Nombre de dossiers éligibles	202	259	200
Nombre d'aides accordées	202	257	195
Nombre de mobilités non réalisées	17	41	9
Nombre de mobilités réalisées	185	216	186
Montant total des aides versées (en €)	47 003,00 €	42 568,60 €	37 755,00 €
Aide moyenne versée par mobilité réalisée (en €)	254,00 €	197,00 €	203,00 €

Pour le DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, le directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, chargé du service régional de la formation et du développement,

Marc CHILE

Diffusion : tous les établissements, membres du comité technique EduCoop